

La France compte aujourd'hui 17,5 millions de retraités. Ils sont une véritable richesse. Ils contribuent largement à la vie sociale et économique. Personne n'imagine le fonctionnement de la société sans eux.

Parmi les plus âgés, certains sont en situation de perte d'autonomie et nécessitent accompagnement, aide et soutien à domicile, voire un hébergement en EHPAD.

En 2015, on comptait 2,5 millions de personnes âgées en perte d'autonomie. Selon l'INSEE, en 2050, ils pourraient être 4 millions.

**La prise en charge de la perte d'autonomie et son financement sont devenus des priorités** : le gouvernement a annoncé pour l'automne une grande loi sur la dépendance. Après une large concertation, le rapport Libault a été remis à la Ministre de la Santé en mars 2019. Pour la CFDT et l'UNSA Retraités, c'est une base solide pour construire cette loi de programmation qui s'inscrit dans la durée tout en détaillant les besoins à ce jour. Pour l'UNSA Retraités et la CFDT, les priorités retenues vont dans le bon sens :

- ◆ *Développer les actions de prévention de la perte d'autonomie,*
- ◆ *Rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels,*
- ◆ *Favoriser la prise en charge à domicile pour répondre à une demande forte des personnes âgées : former les personnels du grand âge, rendre attractifs ces métiers et revaloriser les salaires des professionnels,*
- ◆ *Coordonner les interventions afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement et éviter des ruptures de prise en charge,*

- ◆ *Reconnaître et mieux soutenir les proches aidants, dont le rôle est essentiel,*
- ◆ *Proposer des solutions intermédiaires entre domicile et établissement : hébergement temporaire, accueil de jour ou de nuit...*
- ◆ *Réduire le reste à charge en établissement par une baisse de 300€ pour les personnes gagnant moins de 1600€ par mois.*

**Toutes ces mesures nécessitent un financement pérenne.** Or, le rapport Libault est très discret dans ce domaine.

**Pour la CFDT et l'UNSA Retraités, la prise en charge de la perte d'autonomie est un droit universel. C'est un risque social qui doit être porté par la solidarité nationale. Son financement doit être étendu à toutes les générations et à tous les revenus.**

Un rapport n'est pas une loi. Une politique « Grand Age », assise sur la solidarité nationale, permettant à toutes les personnes âgées devenues vulnérables de continuer à être des citoyens à part entière, titulaires de droits effectifs, doit se mettre en place d'urgence.

Des mesures concrètes en faveur de la perte d'autonomie sont attendues par tous. Elles seront connues en deux temps :

- ◆ Les mesures d'urgence qui seront intégrées au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020, qui seront connues à l'automne.
- ◆ Les mesures qui seront inscrites dans la loi, annoncée avant la fin de l'année.

**Le gouvernement se dit à l'écoute. Il doit entendre les retraités, les personnes âgées et leurs organisations, la CFDT et l'UNSA Retraités. Il doit instaurer une politique du Grand Age assise sur la solidarité et l'égalité. C'est urgent !**